

Ville de **PINCOURT**

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 12 décembre 2006**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

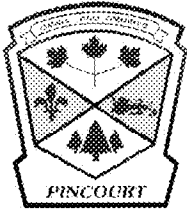
Monsieur le maire Michel Kandyba

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, Claude Comeau, Marie-Andrée G. Laliberté, Jim Miron et Michel Pratte

Absence : M. le conseiller André D'Aragon

Sont aussi présents: M^{me} Nicole Drouin, greffière et M. Michel Perrier, directeur général

- | | |
|-------------|---|
| 2006-12-400 | <p>SUJET: <u>OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE DÉCEMBRE 2006</u></p> <p>PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ</p> <p>À 19 h 30, d'ouvrir la séance régulière du mois de décembre 2006.</p> |
| 2006-12-401 | <p>SUJET: <u>DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2006</u></p> <p>PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ</p> <p>D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2006, copies dudit procès-verbal ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.</p> |
| 2006-12-402 | <p>SUJET: <u>APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2006</u></p> <p>PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ</p> <p>D'approuver le procès-verbal de la séance du 14 novembre 2006.</p> |
| 2006-12-403 | <p>SUJET: <u>DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES</u></p> <p>Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est</p> <p>PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ</p> |



Ville de **PINCOURT**

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de novembre 2006 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716 (liste numéro MP-2006-12).

2006-12-404

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2006

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

**PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois de novembre 2006 conformément au Règlement numéro 716.

2006-12-405

SUJET: AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE 2006-04 ET TRANSACTION ENTRE LA VILLE ET LE SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYÉS DE PINCOURT (CSN) – CRÉATION DE DEUX POSTES DE JOURNALIER-OPÉRATEUR, QUART DE SOIR/NUIT À LA DIVISION ENTRETIEN, ET D'UN POSTE DE CONCIERGE, QUART DE SOIR/NUIT À LA DIVISION LOISIR

Considérant les recommandations de la Commission technique du 20 novembre 2006, il est

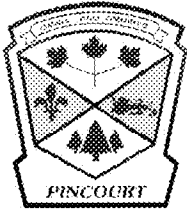
**PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'entériner la signature par le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, de la lettre d'entente 2006-04 et transaction intervenue entre la Ville de Pincourt et le Syndicat National des employés de Pincourt (CSN) concernant la création de deux postes de journalier-opérateur, quart de soir/nuit à la division entretien, et d'un poste de concierge, quart de soir/nuit à la division loisir.

2006-12-406

SUJET: NOMINATION DE MADAME DANIELLE CARBONNEAU À TITRE DE SUBSTITUT AU RESPONSABLE DE L'ACCÈS AUX DOCUMENTS

Considérant les recommandations de la Commission administrative du 27 novembre 2006, il est



Ville de **PINCOURT**

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer madame Danielle Carbonneau, adjointe administrative, à titre de substitut au responsable de l'accès aux documents.

2006-12-407

SUJET: ADOPTION D'UN NOUVEL ORGANIGRAMME À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2007

Considérant la recommandation de la Commission administrative du 27 novembre 2006, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le nouvel organigramme de la structure organisationnelle à compter du 1^{er} janvier 2007, tel que déposé.

2006-12-408

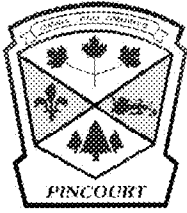
SUJET: ADOPTION DU NOUVEL ORGANIGRAMME DU COMITÉ MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE ET NOMINATION DU COORDONNATEUR ET DES PERSONNES RESPONSABLES À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2007

Considérant la recommandation de la Commission administrative du 27 novembre 2006, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le nouvel organigramme du Comité Municipal de Sécurité Civile, à compter du 1^{er} janvier 2007, tel que déposé, et de nommer le coordonnateur et les personnes responsables comme suit :

M. Michel Perrier	Coordonnateur des mesures d'urgence
M. Michel Bernier	Directeur – Sécurité publique Coordonnateur-substitut Protection incendie et secourisme
M. Yanick Bernier	Substitut – Protection incendie et secourisme
M ^{me} Nathalie Boisvert	Gestion financière et des stocks
M ^{me} Céline Bussières	Directrice – Services aux sinistrés Coordonnateur-substitut



Ville de **PINCOURT**

M ^{me} Danielle Carbonneau	Adjointe administrative Substitut – Services aux sinistrés et approvisionnement Substitut – Relations avec la population et les médias
M ^{me} Nicole Drouin	Services aux sinistrés et approvisionnement
M. Richard Dubois	Relations avec la population et les médias Substitut – Services aux sinistrés Centre d'appel
M. Simon Grenier	Gestion des centres d'hébergement Substitut – Services aux sinistrés
M. Jean-Marc Guy	Responsable du poste de commandement et gestion des opérations Substitut – Opérations et logistique
M. Jean Laflèche	Distribution et apparitage
M. Hans-Gabriel Christoph	Direction – Opérations et logistique Coordonnateur-substitut
M. Patrick Downs	Substitut – Protection incendie et secourisme
M. Stéphane Séguin	Adjoint au coordonnateur
M. Serge Lebeau	Substitut – Poste de commandement et gestion des opérations
M. David Hodgson	Logistique

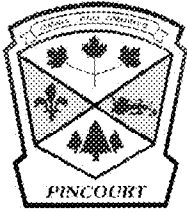
2006-12-409

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

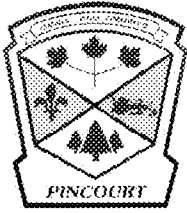
**PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de novembre 2006 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.



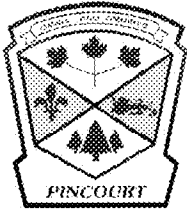
Ville de **PINCOURT**

- 2006-12-410 **SUJET: DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TRÉSORIÈRE**
- PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt du certificat de la trésorière n° 2006-11, tel que préparé par madame Céline Bussièrès, trésorière.
- 2006-12-411 **SUJET: RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 30 NOVEMBRE 2006**
- PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt du rapport budgétaire au 30 novembre 2006.
- 2006-12-412 **SUJET: COMPTES À RECEVOIR – TAXES MUNICIPALES À RADIER À MÊME LA PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES**
- Considérant qu'il y a lieu de radier certaines taxes municipales;
- Considérant que ces taxes municipales ont déjà été provisionnées aux états financiers 2005 et qu'elles sont périmées, il est
- PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser la radiation des taxes municipales selon la liste déposée pour un montant de 669,62 \$ à même la provision pour créances douteuses.
- 2006-12-413 **SUJET: COMPTES À RECEVOIR – FACTURES DIVERSES À RADIER À MÊME LA PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES**
- Considérant qu'il y a lieu de radier certaines factures diverses;
- Considérant que ces factures diverses ont déjà été provisionnées aux états financiers 2005 et qu'elles demeureront dans nos listes extra-comptables, il est
- PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser la radiation des factures diverses selon la liste déposée pour un montant de 523,41 \$ \$ à même la provision pour créances douteuses.



Ville de **PINCOURT**

- 2006-12-414 SUJET: DÉPÔT DU BUDGET 2007 DU CIT LA PRESQU'ÎLE ET
AUTORISATION DE PAYER LA QUOTE-PART DE LA VILLE DE
PINCOURT
- PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt du budget 2007 du CIT La Presqu'île et d'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Pincourt pour l'année 2007 selon la cédule A au montant de 6 588 \$ imputé au poste budgétaire 02-370-00-925.
- 2006-12-415 SUJET: DÉPÔT DU RAPPORT DES INDICATEURS DE GESTION POUR
L'ANNÉE 2005
- PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt du rapport des indicateurs de gestion pour l'année 2005.
- 2006-12-416 SUJET: DÉPÔT DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2007 DE
TRANSPORT SOLEIL INC ET AUTORISATION DE PAYER LA
QUOTE-PART 2007 DE LA VILLE DE PINCOURT
- PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt des prévisions budgétaires 2007 de Transport Soleil inc. et d'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Pincourt pour l'année 2007 au montant de 15 504 \$ imputé au poste budgétaire 02-370-00-923.
- 2006-12-417 SUJET: ASSURANCES GÉNÉRALES / REGROUPEMENT MUNICIPA-
LITÉS LOCALES 1 – QUOTE-PART DE LA FRANCHISE COL-
LECTIVE
- PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De verser à l'U.M.Q. la somme de 10 105 \$ constituant la quote-part de la Ville au fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile pour le terme 2006-2007 ainsi que la somme de 9 773 \$ constituant la quote-part de la Ville au fonds de garantie de franchise collective en biens pour le même terme.
- De répartir ces dépenses aux différents postes budgétaires des services de la Ville.



Ville de **PINCOURT**

2006-12-418

SUJET: RENOUVELLEMENT DES CONTRATS D'ASSURANCES « ACCIDENT DES POMPIERS ET BRIGADIERS, ACCIDENT DES CADRES ET DIRIGEANTS ET ACCIDENT DES BÉNÉVOLES » DE LA VILLE POUR L'ANNÉE 2007

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner le renouvellement avec AON Parizeau inc., pour l'année 2007, des contrats d'assurances Axa « Accident des pompiers et brigadiers, accident des cadres et dirigeants et accident des bénévoles » numéros 9221341, 9221342 et 9221343, pour une prime totale de 5 415 \$, plus les taxes applicables.

De répartir cette dépense aux différents postes budgétaires des services de la Ville pour l'année 2007.

2006-12-419

SUJET: RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DES ASSURANCES GÉNÉRALES DE LA VILLE POUR LA PÉRIODE 1^{ER} DÉCEMBRE 2006 AU 30 NOVEMBRE 2007

Considérant la résolution 2004-03-086 « Mandat à Optimum Gestion de risques comme consultant externe / Regroupement d'achat d'assurances de dommages » et suite aux recommandations de la firme Optimum Gestion de risques inc., il est

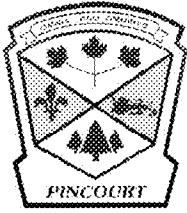
PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'octroi du contrat des assurances générales de la Ville de Pincourt pour la période du 1^{er} décembre 2006 au 30 novembre 2007 aux différents assureurs suivants via le courtier d'assurances B.F. Lorenzetti & associés inc. :

Assurances	Assureur	Courtier
Biens	AIG	B.F. Lorenzetti & ass. inc.
Bris des machines	AIG	B.F. Lorenzetti & ass. inc.
Délits	AIG	B.F. Lorenzetti & ass. inc.
Responsabilité primaire	Lloyd's	B.F. Lorenzetti & ass. inc.
Responsabilité complémentaire	Lloyd's	B.F. Lorenzetti & ass. inc.
Responsabilité municipale	Lloyd's	B.F. Lorenzetti & ass. inc.
Automobile	Lombard	B.F. Lorenzetti & ass. inc.

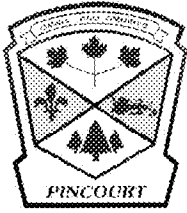
De verser, pour le terme 2006-2007, la prime de la Ville soit 73 345,28 \$ incluant les taxes au mandataire des assureurs stipulés précédemment soit B.F. Lorenzetti & Associés inc.

De répartir cette dépense aux différents postes budgétaires des services de la Ville pour l'année 2007.



Ville de **PINCOURT**

- 2006-12-420 SUJET: DEMANDE DE MARGE DE CRÉDIT
- Considérant les besoins pour le financement des opérations courantes, il est
- PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser une demande de marge de crédit de 5 000 000 \$.
- 2006-12-421 SUJET: ANNULATION DU SOLDE DU SURPLUS ACCUMULÉ AFFECTÉ AUX FINS DU RÉGIME DE RETRAITE DES POLICIERS DE LA VILLE DE PINCOURT
- PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'annuler le solde de 4 098,55 \$ du surplus accumulé affecté aux fins du Régime de retraite des policiers de la Ville de Pincourt.
- 2006-12-422 SUJET: ANNULATION DU SOLDE DU SURPLUS ACCUMULÉ AFFECTÉ AUX FINS DU RÉGIME DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX
- PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'annuler le solde de 1 391,09 \$ du surplus accumulé affecté aux fins du Régime de retraite des élus municipaux.
- 2006-12-423 SUJET: ANNULATION D'UN MONTANT DE 423,23 \$ DU SURPLUS ACCUMULÉ AFFECTÉ AUX FINS DES ENGAGEMENTS 2005
- PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'annuler un montant de 423,23 \$ du surplus accumulé affecté aux fins des engagements 2005.
- 2006-12-424 SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – CANALISATION DES FOSSÉS PLACE ROUSSEAU – PROJET GEN-2006-303
- Considérant l'approbation du projet GEN-2006-303, il est
- PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



Ville de **PINCOURT**

2006-12-425

SUJET: DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ – HONORAIRES PROFESSIONNELS / AMENDEMENT AU ZONAGE C2-01

D'autoriser l'affectation d'un montant de 25 000 \$ du surplus non réservé pour financer la canalisation des fossés Place Rousseau – projet GEN-2006-303.

Que cette dépense en immobilisation soit imputée au poste 22-300-10-037.

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'affectation d'un montant de 1 785,43 \$ du surplus réservé pour financer les honoraires professionnels pour l'amendement au zonage C2-01.

Que cette dépense soit imputée au poste 02-610-00-411.

2006-12-426

SUJET: APPROBATION DU BUDGET DE L'EXERCICE FINANCIER 2007 ET DU PLAN TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION 2007-2008-2009 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le budget de l'exercice financier 2007 et le plan triennal des dépenses en immobilisation 2007-2008-2009 de l'Office municipal d'habitation de Pincourt et d'accepter la contribution municipale au déficit au montant de 21 823 \$, cette quote-part étant déjà incluse dans la quote-part de la Ville de Pincourt à la Communauté métropolitaine de Montréal pour l'exercice 2007.

2006-12-427

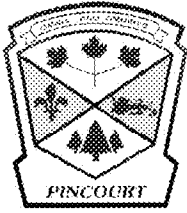
SUJET: DÉPÔT DES COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des comptes rendus ci-après énumérés des commissions du conseil municipal:

Commission administrative :

- 27 novembre 2006



Ville de **PINCOURT**

Commission de développement et de services aux citoyens :

- 6 novembre 2006

Commission de sécurité publique :

- 13 novembre 2006

Commission technique:

- 20 novembre 2006

Comité consultatif d'urbanisme : (aucun)

2006-12-428

SUJET: REMBOURSEMENT À GROUPE IMMOBILIER GRILLI INC. D'UN TROP-PAYÉ – LOTS 3 646 016 ET 3 646 017

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le remboursement à Groupe immobilier Grilli inc. d'une somme de 6 299,64 \$ représentant une superficie de 1 105,20 m² à 5,70 \$ le mètre carré payé en trop lors de la vente des lots 3 646 016 et 3 646 017 enregistrée au bureau de la publicité des droits, circonscription Vaudreuil, sous le numéro 13 533 866.

2006-12-429

SUJET: DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA VENTE POUR NON PAIEMENT DE TAXES DU 23 NOVEMBRE 2006

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

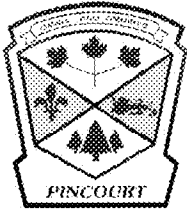
De reconnaître le dépôt par la greffière, madame Nicole Drouin, du compte rendu relatif à la vente pour non paiement de taxes du 23 novembre 2006.

2006-12-430

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 773 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ANNEXION D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET ADOPTÉ À LA MAJORITÉ ABSOLUE DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil municipal déclarant avoir lu le règlement numéro 773, d'adopter le Règlement numéro 773 – *Règlement décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.*



Ville de **PINCOURT**

2006-12-431

SUJET: ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 717-22 – MODIFICATION DE ZONAGE

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le premier projet de règlement numéro 717-22 modifiant le règlement de zonage numéro 717, tel qu'amendé, de façon à :

- a) éliminer les clauses relatives au niveau minimal du plancher le plus bas ou du plancher de sous-sol d'un bâtiment
- b) soustraire à l'application des articles 5.2.4.1 à 5.2.5 exclusivement dans la zone H4-09
- c) changer les numéros d'articles applicables dans le dernier alinéa de l'article 12.4.2.6

Que l'assemblée publique de consultation se tienne le 16 janvier 2007 à 19 h dans la salle du conseil ou à toute autre date déterminée par la greffière.

2006-12-432

SUJET: COUR MUNICIPALE RÉGIONALE DE LA M.R.C. DE VAUDREUIL-SOULANGES – FERMETURE DE DOSSIERS – DÉCEMBRE 2006

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

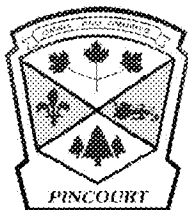
D'autoriser la Cour municipale régionale de la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges à fermer les dossiers ci-après énumérés :

N° 98-02077-0	Constat n° P9445
N° 98-02078-0	Constat n° P9447
N° 99-01659-0	Constat n° P10712
N° 99-01967-0	Constat n° P10778
N° 99-01968-0	Constat n° P10787
N° 99-05452-0	Constat n° P11538
N° 00-00713-0	Constat n° P11696
N° 00-03349-0	Constat n° P123812
N° 00-03723-0	Constat n° P123916
N° 00-04532-0	Constat n° P127680
N° 00-04886-0	Constat n° P128712
N° 00-05856-0	Constat n° P132510

2006-12-433

SUJET: ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 615-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 615

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



Ville de **PINCOURT**

D'adopter le projet de règlement numéro 615-4 modifiant le règlement de construction numéro 615, tel qu'amendé, afin de définir des normes concernant la capacité des réservoirs des cabinets d'aisance dans tous les bâtiments.

Que l'assemblée publique de consultation se tienne le 16 janvier 2007 à 19 h dans la salle du Conseil ou à toute autre date déterminée par la greffière.

2006-12-434

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 615

Monsieur le conseiller Jim Miron annonce qu'un règlement modifiant le Règlement de construction numéro 615, tel qu'amendé, afin de définir des normes concernant la capacité des réservoirs des cabinets d'aisance dans tous les bâtiments, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2006-12-435

SUJET: PAIEMENTS MENSUELS – NOVEMBRE 2006

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Amendée par
Résolution #
2007-01-021

D'autoriser la trésorière à payer les décomptes progressifs et les factures d'honoraires professionnels suivants :

A) LABORATOIRE A.B.S. INC.

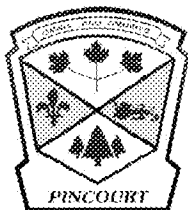
Pour le projet EXP-06-03 (069-069-01), la somme de 3 016,71 \$ représentant le paiement de la facture n° 3833 pour les honoraires professionnels dans le projet de réfection d'une partie de la 22^e Avenue.

Que cette dépense soit imputée au poste 02-401-00-527.

B) LES EXCAVATIONS GILBERT THÉORÊT INC.

Pour le projet EXP-06-03 (069-069-01), la somme de 159 326,78 \$ représentant le paiement du certificat n° 2 pour le décompte progressif final dans le cadre des travaux du projet de réfection d'une partie de la 22^e Avenue.

Que cette dépense soit imputée au poste 02-401-00-527.



Ville de **PINCOURT**

C) SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GENIVAR

Pour le projet GEN-39-0940, la somme de 14 892,18 \$ représentant le paiement de la facture n° 64076 pour les honoraires professionnels pour la surveillance des travaux de réfection d'une partie du chemin Duhamel entre l'impasse Saint-Pierre et les limites de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 771.

D) GROUPE IMMOBILIER GRILLI INC.

Pour le projet GEN-2005-301, la somme de 165,51 \$ pour le paiement de la facture n° 3802 représentant la quote-part de la Ville pour les frais de laboratoire dans le cadre des travaux de la phase IV du projet domiciliaire « Domaine de la Forêt ».

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 765.

E) GROUPE IMMOBILIER GRILLI INC.

Pour le projet GEN-2005-301, la somme de 3 353,75 \$ représentant la quote-part de la Ville pour le paiement du décompte progressif n° 4 - révision 1 dans le cadre des travaux d'éclairage routier de la phase IV du projet domiciliaire « Domaine de la Forêt ».

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 765.

F) CDGU

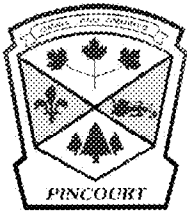
Pour le projet EXP-06-03 (069-069-01), la somme de 4 392,09 \$ représentant le paiement de la facture finale n° 069-069-01c pour les honoraires professionnels pour la surveillance des travaux du projet de réfection d'une partie de la 22^e Avenue.

Que cette dépense soit imputée au poste 02-401-10-411.

G) CDGU

Pour le projet EXP-06-03 (069-069-01), la somme de 763,47 \$ représentant le paiement de la facture finale n° 069-069-01d pour les honoraires professionnels supplémentaires pour la coordination et la surveillance des travaux du projet de réfection d'une partie de la 22^e Avenue.

Que cette dépense soit imputée au poste 02-401-10-411.



Ville de **PINCOURT**

H) SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GENIVAR

La somme de 5 697,50 \$ représentant le paiement de la facture n° 64229 pour les honoraires professionnels de l'étude sur la capacité de pompage de la station de pompage n° 4.

Que cette dépense soit imputée au poste 02-401-00-411.

I) SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GENIVAR

La somme de 4 558,00 \$ représentant le paiement de la facture n° 64576 pour les honoraires professionnels de l'étude complémentaire concernant la disposition des boues de la station d'épuration.

Que cette dépense soit imputée au poste 02-401-00-411.

2006-12-436

SUJET: AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2006-11-385 – CORRECTION DU MONTANT DU PAIEMENT ET DU POSTE BUDGÉTAIRE / LES EXCAVATIONS GILBERT THÉORÊT INC.

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution numéro 2006-11-385 en remplaçant, au sous paragraphe H, le montant du paiement à Les Excavations Gilbert Théorêt inc. de « 162 246,52 \$ » par « 169 246,52 \$ » et le numéro de poste « 02-401-10-411 » par « 02-401-00-527 ».

2006-12-437

SUJET: OCTROI DU CONTRAT POUR LES SERVICES TECHNIQUES POUR L'AUSCULTATION DU RÉSEAU ROUTIER ET LE SYSTÈME DE GESTION DE L'ENTRETIEN DES CHAUSSÉES

À la suite d'une demande de prix, il est

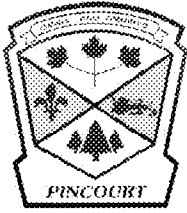
PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour les services techniques pour les relevés de base de l'auscultation du réseau routier et du système informatisé de gestion de l'entretien à la compagnie Qualitas CRCAC pour un montant total de 22 317, 10 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit financée par le surplus non réservé.

2006-12-438

SUJET: AUTORISATION À LA RÉGISSEURE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE SIGNER LA CONVENTION CONCERNANT LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE PAR LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS



Ville de **PINCOURT**

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la régisseuse de la bibliothèque à signer au nom de la Ville de Pincourt la convention concernant la demande d'aide financière accordée par le ministère de la Culture et des Communications.

2006-12-439

SUJET: AMENDEMENT À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2006-11-388 /
CORRECTION DU MONTANT DE LA VENTE DE L'UNITÉ
D'URGENCE GMC CLUB MASTER 1989 À LA MUNICIPALITÉ
DE RIVIÈRE-À-PIERRE

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution numéro 2006-11-388 en changeant
« 17 092,50 \$ incluant toutes taxes » pour « 15 000 \$ plus les
taxes applicables ».

2006-12-440

SUJET: DÉROGATION MINEURE – 101, BOULEVARD CARDINAL-
LÉGER « BOUTIQUE INTERSPORT »

Considérant que toutes les exigences prévues par la loi sur
l'aménagement et l'urbanisme et le Règlement numéro 616 ont
été observées, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule fasse partie de la résolution.

Que l'installation d'une enseigne sur le parapet à l'extérieur du
bandeau d'affichage, à la condition qu'il n'y ait pas d'enseigne ins-
tallée au-dessus ou au-dessous de celle-ci, soit autorisée au 101,
boulevard Cardinal-Léger « Boutique InterSport ».

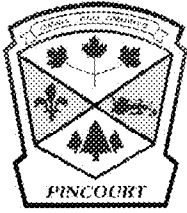
2006-12-441

SUJET: APPROBATION DU P.I.I.A. – MODÈLES DE MAISONS -
PROJET « DOMAINE DE LA FORÊT »

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le P.I.I.A. pour les modèles de maison suivants :

- 1) « Le Bouleau » des Habitations K.B. 9089-8396 Québec Inc.
pour la future construction au 479, boulevard de l'Île (lot
3 378 501);



Ville de **PINCOURT**

- 2) « Le St-Maurice » des Constructions Rogival Inc. pour la future construction au 98, rue des Frênes (lot 3 646 008);
- 3) « Le Ridgewood II » de Construction Vaudor Inc. pour la future construction au 391, boulevard de l'Île (lot 1 720 490),

et que ces modèles soient ajoutés aux modèles déjà approuvés pour le projet « Domaine de la Forêt ».

2006-12-442

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – ACHAT DU LOGICIEL AUTOCAD LT 2007 – PROJET UP-2006-100

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat du logiciel AutoCAD LT 2007 auprès de Autodesk pour un montant total de 1 282,14 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation pour le projet spécial numéro UP-2006-100 soit financée par le surplus non réservé et soit imputée au poste comptable 22-600-50-895.

2006-12-443

SUJET: APPROBATION DU PLAN DE SUBDIVISION N^o 884564, MINUTE 10854 – LOTS 3 852 527 À 3 852 562, 3 894 747 À 3 894 757, 3 894 112 ET 3 894 113 – PROJET « RENAISSANCE » PHASE 6

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

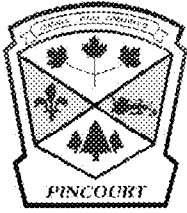
Suite au rapport préparé par le Service de l'aménagement du territoire, d'approuver, tel que présenté, le plan de subdivision n^o 884564, minute 10854, en date du 28 novembre 2006, soit les lots projetés 3 852 527 à 3 852 562, 3 894 747 à 3 894 757, 3 894 112 et 3 894 113 au cadastre officiel du Québec, préparé par monsieur Louis Boudreault, arpenteur géomètre, et dûment approuvé par monsieur Richard Dubois, t.p. directeur, service de l'aménagement du territoire.

Que le paiement d'une somme égale à dix pour cent (10%) de la valeur du terrain, prévue à l'article 3.4.2.4.c du Règlement de lotissement n^o 614, ne soit pas exigé suite à l'entente intervenue entre la Ville et le promoteur.

2006-12-444

SUJET: NOMINATION D'UNE NOUVELLE RUE – PROJET « RENAISSANCE »

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



Ville de **PINCOURT**

De nommer « rue des Merles » (partie du lot 3 894 113) une nouvelle rue dans le projet « Renaissance ».

2006-12-445

SUJET: CHANGEMENT DE NOM D'UN TRONÇON DE LA RUE DES CHARDONNERETS - PROJET « RENAISSANCE »

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De renommer le tronçon de la rue des Chardonnerets, entre le boulevard de l'Île et la nouvelle rue des Merles (partie du lot 3 894 113), « rue des Orioles » (lot 3 368 775 et une partie du lot 3 894 113) dans le projet « Renaissance ».

2006-12-446

SUJET: APPROBATION DU P.I.I.A. – MODÈLES DE MAISONS - PROJET « SOMMET BOISÉ »

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le P.I.I.A. pour les modèles de maison suivants :

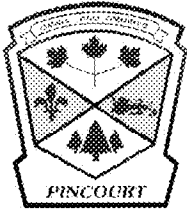
- 1) « Maison en rangée – 3 unités » (plan n° 327-03) des Habitations Raymond & Associés Inc. et des Habitations Sylvain Ménard Inc. pour les futures constructions aux 800 (lot 3 564 300), 802 (lot 3 564 299) et 804 (lot 3 564 298) rue de la Falaise;
- 2) « Maison jumelée » (plan n° 245-06) des Habitations Raymond & Associés Inc. et des Habitations Sylvain Ménard Inc. pour les futures constructions aux 806 (lot 3 564 297) et 808 (lot 3 564 296) rue de la Falaise;
- 3) « Maison en rangée – 4 unités » (plan n° 326-03) des Habitations Raymond & Associés Inc. et des Habitations Sylvain Ménard Inc. pour les futures constructions aux 809 (lot 3 564 325), 811 (lot 3 564 326), 813 (lot 3 564 327) et 815 (lot 3 564 328) rue de la Falaise,

et que ces modèles soient ajoutés aux modèles déjà approuvés pour le projet « Sommet boisé ».

2006-12-447

SUJET: APPROBATION DU PLAN N° SD-06-0496 – GAZ MÉTROPOLITAIN

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



Ville de **PINCOURT**

D'entériner l'approbation du 30 novembre 2006 du plan n° SD-06-0496 préparé par Gaz Métropolitain concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la ville de Pincourt.

2006-12-448

SUJET: APPROBATION DU PLAN DE SUBDIVISION N° 860652, MINUTE 8690 – LOTS 3 564 353 À 3 564 362 – PROJET « SOMMET BOISÉ »

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au rapport préparé par le Service de l'aménagement du territoire, d'approuver, tel que présenté, le plan de subdivision n° 860652, minute 8690, en date du 16 juin 2005, soit les lots projetés 3 564 353 à 3 564 362 au cadastre officiel du Québec, préparé par monsieur Louis Boudreault, arpenteur géomètre, et dûment approuvé par monsieur Richard Dubois, t.p. directeur, service de l'aménagement du territoire.

Que le paiement d'une somme égale à dix pour cent (10%) de la valeur du terrain, prévue à l'article 3.4.2.4.c du Règlement de lotissement n° 614, ne soit pas exigé suite à l'entente intervenue entre la Ville et le promoteur.

2006-12-449

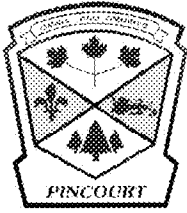
SUJET: APPROBATION DU P.I.I.A. – CONDOMINIUM 4 UNITÉS - PROJET « SOMMET BOISÉ » PHASE 3

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le P.I.I.A. pour le modèle de condominium 4 unités dans le projet « Sommet boisé » phase 3 et que ce modèle soit ajouté aux modèles déjà approuvés pour le projet « Sommet boisé ».

PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 20 h 05 et s'est terminée à 20 h 20.



Ville de **PINCOURT**

2006-12-450

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2006

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 21, de lever la séance du 12 décembre 2006.

MICHEL KANDYBA, MAIRE

NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE